

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2023

Convocation du 05 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 septembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Jean-François DUBONNET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE (arrivé à 19h34), Catherine LALINDE, Cédric LOUIS, Vincent LUYTON, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL(arrivé à 19h29), Cindy MARLIN.

Absents et excusés : Joëlle ARNAUD, Sandrine BUSILLET, Samuel CARRET, Rémi CADOUX, Stéphanie ERB.

Mme Catherine LALINDE a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **A)** Tarifs déneigement
- **B)** Tarifs cimetièrre
- **C)** Tarifs salle polyvalente
- **D)** Création d'emploi
- **E)** Tableau des emplois
- **F)** Fournisseur électricité
- **G)** Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- **H)** Questions diverses
 1. Nouveau site internet
 2. Don d'organe
 3. Conteneurisation
 4. Fermeture montée des Alberges
 5. Vacances apprenantes 21 au 25 août 2023

La séance débute à 19h00.

Le compte-rendu du 11 juillet 2023 n'a pas été validé.

A) Tarifs déneigement

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que depuis plusieurs années il est possible de déneiger l'accès des habitations, par convention, à la demande des administrés, moyennant participation financière.

Les tarifs pour la saison hivernale 2023/2024 sont reconduits et fixés comme suit :

1 habitation desservit :	55 €
Chemin desservant 2 habitations :	40 €/habitation
Chemin desservant 3 habitations et plus :	30 €/habitation
Personnes à partir de 75 ans ayant fait la demande :	Gratuit

Adopté à 9 voix POUR. M. Hubert MARECHAL et M. Vincent LAGUILLAUMIE sont absents.

B) Tarifs cimetièrè

Madame le Maire et le conseil municipal dècident de ne pas modifier les tarifs du cimetièrè pour l'annèe 2024.

Concession pleine terre 2 places 30 ans :	202€
Concession pleine terre 2 places 50 ans :	336€
Achat d'un caveau 3 places :	2735€
Concession 50 ans caveau 3 places :	575€
Achat caveau 6 places :	3703€
Concession 50 ans caveau 6 places :	709€
Achat emplacement dans l'ancien columbarium :	549€
Achat emplacement dans le nouveau columbarium :	770€
Concession 50 ans en columbarium :	184€

Adopté à 9 voix POUR. M. Hubert MARECHAL et M. Vincent LAGUILLAUMIE sont absents.

C) Tarifs salle polyvalente

Madame le Maire communique sur les prix des locations de salle dans les communes alentour.

	Tarifs pour les habitants de la commune + Montagnole		Tarifs pour les personnes extérieures à St-Cassin et Montagnole	
	24h Du lundi au jeudi	WE	24h Du lundi au jeudi	WE
Petite salle	140€	230€	280€	540€
Toute la salle	280€	540€	560€	1100€

Adopté à 9 voix POUR. M. Hubert MARECHAL et M. Vincent LAGUILLAUMIE sont absents.

D) Création d'emploi.

Madame le Maire communique sur le fait que nous avons eu beaucoup de mal à trouver un agent pour un emploi à 28h. Pour le moment il est en contrat aidé avec pôle emploi.

C.LALINDE prend la parole pour informer le conseil de la complexité de garder un agent à temps non-complet et qu'il serait nécessaire d'augmenter le temps de travail à 35h. L'agent que nous venons d'embaucher pourrait ne pas rester. Il est jeune et souhaiterait prendre son indépendance mais en étant à 28h il n'est pas garanti qu'il ne quitte pas la commune à court terme.

C'est pour cela qu'il serait préférable de créer un poste à 35h non pourvu. De cette manière, si la commune souhaite faire passer l'agent sur ce poste, la délibération aura été prise.

Mme le Maire en a déjà abordé le sujet avec l'agent technique actuel pour savoir s'il serait possible de faire passer l'agent à 35h par rapport à la charge de travail. Mme le Maire a également fait le point avec B.MARECHAL pour que celui-ci étudie les tâches qui pourraient être faites avec l'agent technique.

Adopté à 9 voix POUR. M. Hubert MARECHAL et M. Vincent LAGUILLAUMIE sont absents.

E) Tableau des emplois.

Tableau des emplois permanents à temps complet		
emplois	nombre	grades
Service administratif		
Secrétaire de mairie < 2000 hab	1	Rédacteur territorial (35h) Cadre d'emplois : rédacteurs
Ecole		
ATSEM	1	ATSEM principal de 2e classe (35h) Cadre d'emplois des ATSEM
Service technique		
Ouvrier polyvalent	1	Agent de maîtrise (35h) Cadre d'emplois : agents de maîtrise
Entretien des locaux, garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique (35h) Cadre d'emplois : adjoints techniques
Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique (35h) Cadre d'emplois : adjoints techniques
Tableau des emplois non permanents à temps complet		
Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique (35h) saisonnier Cadre d'emplois : adjoints techniques
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Service administratif		
Accueil du public, secrétariat, surveillance de la cantine scolaire	1	Adjoint administratif (35h) Cadre d'emplois : adjoints administratifs
Service technique		
Garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique (08h) vacataire Cadre d'emplois : adjoints techniques
Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique (28h) Cadre d'emplois : adjoints techniques
Ecole		
ATSEM	1	ATSEM principal de 1e classe (33h) Cadre d'emplois des ATSEM

Adopté à 9 voix POUR. M. Hubert MARECHAL et M. Vincent LAGUILLAUMIE sont absents.

F) Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La commune a la possibilité depuis cette année de majorer les résidences secondaires. Ce montant est versé à l'État mais reversé à la commune.

Selon le retour INSEE il y aurait 32 habitations secondaires sur la commune.

JF.DUBONNET communique sur le fait qu'il y a des administrés qui payent aussi bien la taxe foncière que la taxe d'habitation.

Mme le Maire communique sur le souhait d'appliquer une augmentation de 5% .

H.MARECHAL indique que la commune a fait une augmentation de la taxe foncière et qu'il serait nécessaire de faire de même avec la taxe d'habitation.

Mme le Maire propose au vote une augmentation de 5% de la taxe d'habitation.

Adopté à 7 voix POUR et 3 CONTRE

E) Questions diverses.

Fournisseeur d'électricité :

Mme le Maire laisse la parole à C. MARLIN pour plus d'informations.

Une note d'information a été transmise aux communes cet été sur le groupement d'achat d'électricité du SDES. La commune fait partie de ce marché qui arrive à son terme avec EDF au 31 décembre 2023. Le futur marché qui débutera au 1^{er} janvier 2024 montre une forte hausse multipliée par 2 voire 2.5 des tarifs. Pour continuer à bénéficier du tarif réglementaire, les communes doivent avoir un bénéfice de moins de 2 millions d'euros de budget et moins de 10 agents.

La commune peut encore bénéficier du tarif réglementaire de vente avec une augmentation de 15 % à 20 % des tarifs. Des documents seront demandés aux communes afin de continuer sur ce marché jusqu'à fin décembre 2025.

Géoréférencement du réseau d'éclairage public :

Concerne tous les réseaux électriques, gaz et autres réseaux à risque. Le géoréférencement consiste à référencer tous les câbles aériens et sous-terrain pour éviter tout accident lors de travaux sur la commune avec une précision de 40 cm de leur emplacement. Les communes sont dans l'obligation de mettre en place le géoréférencement. Le délai de sa mise en place pour les communes rurales va jusqu'en 2026. Pour le moment le SDES se propose de lancer le marché avec Agate et la RGD pour sélectionner des prestataires. Lorsque tout sera mis en place le SDES prendra contact avec les communes afin d'intégrer ce marché.

Mme le Maire remercie C.MARLIN pour toutes les informations apportées.

SIVOM :

Mme le Maire laisse la parole à A.MARANZONI.

Une baisse importante des subventions de la CAF et du Département a été constatée à la suite de difficultés de mutualisation des communes. Un audit a été réalisé par AGATE qui est intervenu dans chaque commune afin de cibler les problèmes. Les subventions du département ont diminué au fil des années en raison du mode de fonctionnement. Le compte rendu d'Agate va être envoyé aux élus.

La présentation du retour d'AGATE a été effectuée la semaine dernière faisant apparaître tous les dysfonctionnements.

5 choix d'évolution ont été présentés indiquant les possibilités avec les intérêts et les conditions pour la réalisation :

1. Renforcement du SIVOM avec des politiques petite enfance / enfance / jeunesse qui deviennent des compétences intercommunales.
2. SIVOM assume pleinement et uniquement sa compétence jeunesse
3. SIVOM à la carte, recentrée sur des missions et des actions avec adaptation du cadre juridique.
6. SIVOM recentrée sur l'animation du débat autour des politiques petite enfance /enfance / jeunesse et la seule coordination des conventions et des contrats.
7. Arrêt du SIVOM

À la suite de cette information une réunion avec les élus de la commune a été faite. La commune a choisi l'option 1).

Une réunion du SIVOM a eu lieu. Selon eux, les meilleures options sont les 2 et 3 pour garantir un bon fonctionnement. Actuellement, ce sont les options en cours, et il s'avère qu'elles ne sont pas efficaces pour apporter les subventions de la CAF et du Département.

Aménagement du Centre :

Lors de cette réunion différents points ont été abordés. Un rendez-vous a été programmé avec l'architecte conseiller afin de soumettre les idées qui ont été transmises lors de cette réunion et de voir les possibilités qui en découlent.

Commission Bâtiments et Voiries :

B.MARECHAL est allé à la commission qui a présenté le nouveau bâtiment de la Féclaz et le terrain de pump track à Aillon-le-Jeune. Il informe le conseil que Grand Chambéry peut aider les petites communes pour la rénovation des bâtiments avec une aide de maîtrise d'ouvrage. Il a pensé à la salle polyvalente.

À la suite de cette réunion il a rencontré M. PALIN pour communiquer sur le rapport aux travaux d'aménagement de voirie que nous souhaitons réaliser sur la commune route de la Désertaz. Il y a moins de déblais que prévu. En ce qui concerne le parking de la Combe, 3 places de parking peuvent être réalisées, et quant au cheminement piéton route de Lélia, rien n'a encore été proposé. M. PALIN est prêt à nous rencontrer pour nous faire part de la première esquisse fin septembre, début octobre.

Synchro bus :

V.LUYTON communique sur le retour de bus à 16h30. Mme le Maire confirme que nous avons bien fait cette demande plusieurs fois à la commission mobilité, et que pour le moment l'horaire ne sera pas modifié tant que nous ne serons pas sur la nouvelle délégation de service public qui sera effectif fin septembre 2024.

Site internet :

La secrétaire sera en formation le 18 septembre 2023.

École :

La rentrée s'est bien passée, il y a une nouvelle enseignante qui était en poste aux Echelles. Sur la circonscription nous avons une nouvelle inspectrice qui a contacté la commune. Une rencontre aura lieu pour les présentations avec toutes les autres communes.

Montée des Alberges :

Il y a beaucoup de personnes qui forcent le passage en empruntant le pré. Des barrières ont été installées. Une réunion avec les riverains sera maintenue.

Radar :

Il est demandé de mettre le radar au niveau des habitations route de la Désertaz.

Accueil des nouveaux Parents 2021-2022: 14 octobre à 09h00

Conseil Municipal : 16 octobre 2023 à 19h00.
07 décembre 2023 à 19h00.

Repas agent-élus : 15 septembre 2023.

Réunion SIVOM : 27 septembre 2023 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.